

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 février 2023

Le 07 février 2023 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 03 février 2023

Présents :

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Vivien BRUNEAU, Michel CHAIGNEAU, Clémentine DENIS, Denis GARNIER, Annette JULIEN, François LACOFFRETTE, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU

Excusées : Émilie BAUDRY, Guylaine JULIEN, Denis RAGUIN, Lucie TROTIGNON (pouvoir donné à Chantal POINTEAU)

Ordre du jour

- Procès-verbal des 15 novembre et 20 décembre 2022 ;
- Compte rendu de réunion de la commission « Cadre de Vie »
 - Devis portes « épicerie-bar et annexe (logement),
 - Devis façade mairie « Liberté-Égalité-Fraternité »,
- Épicerie-bar : loyer, bail ;
- Demande de subvention « Évasion sport » ;
- Plan d'eau : empoissonnement, droit de pêche ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire :

- déclare la séance ouverte à 20 h 00 ;
- invite l'assemblée à désigner le/la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette Julien qui se porte volontaire.

Procès-verbaux des 15 novembre et 20 décembre 2022

Les membres présents adoptent, sans réserve, le procès-verbal du 20 décembre 2022, et à la majorité celui du 15 novembre 2022.

Compte rendu de réunion de la commission « Cadre de Vie - Activités économiques et touristiques »

M. Jean-Paul BOTTIER, rapporteur de la commission réunie le 30 janvier, prend la parole :

Présentation de Francine Hénault

Evoqué à l'occasion du dernier conseil municipal,

Elle a pour principe de faire renaître la synergie entre les habitants de Charnizay et leur bourg, leur commune : tout le monde doit pouvoir s'investir ;

Exemples :

- *Salle des fêtes : commencer par cela*
 - *Maisons Paysannes de Touraine : photos et commentaires : repeindre en blanc,*
 - *Francine : plutôt faire des rosiers grimpants ;*
- *Mur du parking en face la Mairie :*
 - *Pieds de vignes ou de framboisiers le long du mur ;*
- *Faire intervenir les charnizéens en proposant un repas, un pot à la fin ;*
- *Le maître d'œuvre pourrait être la commission ;*
- *Proposer de fournir les bulbes à supprimer dans les jardins.*

Sylvain Legeais (future épicerie-bar)

- *Montant des loyers :*
 - *Proposition de 100 € par mois,*
 - *Pas de logement à l'étage, mais stockage ;*
- *Travaux :*
 - *électricité (Fabien Cadieu) : fait,*
 - *plomberie (Sylvain Desmée) : en train d'être fait,*
 - *toiture (Jean-François Véron) : 15 février,*
 - *portes-fenêtres (peut-être pas tout de suite),*
 - *enseigne (perpendiculaire fer forgé) : cf réglementation avec François Lacoffrette,*
- *Liste de ceux qu'il resterait à faire, par Sylvain Legeais :*
 - *Ceux qui seraient payés par la commune,*
 - *Ceux qui seraient payés par Sylvain Legeais.*

- Bail
 - *Dérogatoire : 3 x1an, puis commercial,*
 - *Eau et électricité.*
- Ouverture
 - *16h à 22h sauf le mardi (et le matin éventuellement si cela fonctionne, ou éventuellement par des bénévoles dans un premier temps, mais à étudier),*
 - *réunions des seniors : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois, de 14h à 18h.*

Signalisation

- *Personnes accueillant du public,*
- *Coût : environ 4 000 € TTC,*
- *Subventions par la ComCom ?*

Tables du Plan d'eau : seraient prêtes vers le 15 février.

Arches : les fondations devraient être faites dans peu de temps.

Devis remplacement des portes « épicerie-bar » et annexe (logement en local de stockage)

Les membres présents échantent, comparent les devis en leur possession concernant :

- JOURNAUD : 15 499.92 € TTC,
- CHABOISSON : 14 537.62 € TTC

Précision quant à la toile épaisse indiquée dans le second devis : il s'agit d'un parement de soubassement renforcé sur les soubassements, qui n'a pas d'utilité dans cas de figure ci-dessus (à titre indicatif plus-value de 355 € HT / porte).

et portent leur choix sur le moins disant.

Devis façade mairie – Peinture « Liberté-Égalité-Fraternité »

Des devis LEFEVRE-MOREAU : 1 020 € TTC et APRF Rénovation : 1 864.80 € TTC concernant la peinture de la devise « Liberté Égalité Fraternité » l'assemblée retient également le moins disant.

Épicerie-bar : loyer, bail

Les membres présents accueillent favorablement la proposition de signer un Bail dérogatoire de 1 an, renouvelable 2 fois sans excéder 3 ans, avec M. Sylvain Legeais.

Ils émettent un avis favorable à la demande de ce dernier de louer, à titre de local de stockage, le logement attendant situé au-dessus du bar.

Le loyer mensuel pourrait être fixé à 100 €, pour l'ensemble des locaux. Décision prise lors d'une prochaine séance.

Demande de subvention « Évasion sport »

L'assemblée délibérante émet un avis favorable à la demande de l'association « Évasion sport » et vote à l'unanimité une subvention de 250 € pour l'organisation de son « Color Run » nocturne début octobre 2023.

Plan d'eau communal

Les membres présents sont informés de la difficulté de se procurer, hors saison, du poisson pour le plan d'eau et s'interroge quant au droit de pêche payant (pour information : 13 € la journée à Le Petit-Pressigny).

Logement communal sis 2 rue du Stade

Refait à neuf intérieurement par M. Gilles Métivier, employé communal, le logement a trouvé locataire et sera occupé à partir du 15 février prochain moyennant le loyer mensuel de 300 € hors charges, et le dépôt de garantie du même montant.

Questions diverses

Sont abordés :

- la réception du second devis attendu de a2C.com/Lorain Preuilly (1 458.12 € TTC) pour l'impression et la reliure du bulletin municipal 2021-2022. La reprise de l'édition 2023 par la commission « Communication-information » ;
- la réponse du SIEIL à la question de M. Michel Brault- La Rousselière :

« Dans le cadre de son programme de dissimulation de Cabine Haute, le syndicat intervient effectivement sur la rue du Bon Exemple sur environ quatre-vingts mètres avec la pose d'un poste de transformation sur la parcelle de l'école municipale.

Une tranchée technique sera donc réalisée sur cette rue (environ 80ml) pour permettre l'alimentation de ce nouveau poste en HTA et la réalimentation des réseaux basse tension souterrains et aériens.

Si la commune souhaite, comme le propose M. Brault, dissimuler les réseaux existants présents dans cette rue (électricité basse tension, éclairage public et télécommunication), le linéaire de réseau à dissimuler sur l'ensemble de la rue avoisine les 300 mètres linéaires.

Les quotes-parts des coûts des travaux restant à la charge de la commune seraient :

Réseau électrique

Coût global des travaux : 90 000 €

Quote-part SIEIL (70%) : 63 000 €

Quote-part commune (30%) : 27 000 €

Réseau éclairage publique : maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Réseau de télécommunication : 100%

Coût global des travaux à charge commune : 60 000 €

Des études de faisabilité peuvent être lancées pour affiner ses montants. Pour le réseau de télécommunication, le coût de l'étude est de 750 €.

Pour information, si un dossier de dissimulation de réseau est accepté par la commission de programmation des travaux électriques du syndicat, le délai de réalisation de celui-ci est d'environ 2 ans.

Sachant que le propriétaire de la parcelle sur laquelle est implanté le poste de transformation existant, attend ses travaux depuis 2 ans, pas sûr qu'il accepte un nouveau report de ces travaux. »

- la rénovation de la toiture du petit local situé à gauche de la mairie : 3 813.72 € TTC tuiles neuves/Véron Preuilly ;
- lecture du courrier de Mme Francine Hénault, présidente de l'association Charnizay Hier et Aujourd'hui, concernant la restauration de tableaux de l'église répertoriés par le ministère de la culture (DRAC) dont « Crucifixion » 17^{ème} siècle d'après Venusti Marcello, peintre, inscrit le 30 mai 2005 au titre des monuments historiques ;
- les diagnostics réglementaires en cours de réalisation par DIAG HABITAT du logement 2 rue du Stade (296 € TTC) et des locaux commerciaux 5 & 7 rue du 19 Mars 1962 (439 € TTC) ;
- la mise à jour de la situation administrative de Mme Berge ainsi que les heures complémentaires effectuées lors du remplacement de sa collègue Atsem ;
- les travaux de maçonnerie de l'école à réaliser durant les vacances scolaires du 11 au 26 février et les travaux de toiture durant celles du 17 avril au 1^{er} mai ;
- de nouvelles propositions concernant la location des copieurs-imprimantes-scanners de l'école et de la mairie, des sauvegardes... sont attendues ;
- l'attente récurrente d'un devis de remplacement des ampoules des candélabres par du Led ;
- le signalement d'une infiltration d'eau dans la sacristie.

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 21 h 32.